

## Compte Rendu de Séance

Du 16/04/2021

L'an 2021, Le 16 Avril à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 12 avril 2021. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 12 avril 2021.

**Présents** : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. JACQUES POURNIN, Mme MARIELLE DREYFUS, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme CHARLOTTE GAUTIER, Mme LILIANE COQUIL.

**Pouvoir** : M. NICOLAS LECOMTE donne pouvoir à M. HERVE POLICARD, M. LUCIEN RELIEU donne pouvoir à M. ALAIN JAUBERT

**Absente excusée** : Mme LILIANE COQUIL

**Absent** : M. SEBASTIEN DESVIGNES

**Secrétaire de séance** : M. JACQUES POURNIN

### **Installation d'un conseiller municipal :**

Suite à la démission de M. JEAN-LOUIS MONANGE, Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT procède à l'installation de Mme SOPHIE LAVRAT, élue de la liste le 15/03/2020.

### **Approbation du Compte rendu de la séance du 01/04/2021 :**

Après une modification apportée au compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2021-20 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2021 :**

Le conseil municipal décide d'attribuer, au titre de l'année 2021, une subvention aux associations suivantes :

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| ADMR                         | 100 €   |
| ASSAD                        | 100 €   |
| FACILAVIE                    | 100 €   |
| COOPERATIVE SCOLAIRE         | 500 €   |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 250 €   |
| TOTAL DE SUBVENTIONS 2021    | 1 050 € |

Pour Rappel, la somme de 200 € pour le FSL 2021 (Fonds de Solidarité pour le Logement) a été votée par délibération 2021-16 du 01/04/2021

Vote à l'unanimité

### **Délibération 2021-21- Vote du budget annexe de la boulangerie - 2021 :**

Après avoir élaboré les principales orientations budgétaires avec la commission Budget et les conseillers municipaux lors des précédentes séances, Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT présente et

République Française  
Département du CHER  
**Commune de FARGES-EN-SEPTAINE**

propose les répartitions budgétaires pour 2021 concernant le budget annexe de la Boulangerie. Il demande au conseil municipal d'approuver ces prévisions :

| Exploitation         |           |           | Investissement       |           |           |
|----------------------|-----------|-----------|----------------------|-----------|-----------|
|                      | Dépenses  | Recettes  |                      | Dépenses  | Recettes  |
| Crédits votés        | 29 810,23 | 14 662,82 | Crédits votés        | 17 356,23 | 15 412,00 |
| 002 Résultat reporté | 0,00      | 15 147,41 | 001 Résultat reporté | 0,00      | 1 944,23  |
| Total Exploitation   | 29 810,23 | 29 810,23 | Total Investissement | 17 356,23 | 17 356,23 |
| TOTAL DU BUDGET      |           |           |                      |           |           |
| <b>47 166,46</b>     |           |           | <b>47 166,46</b>     |           |           |

Vote à l'unanimité

**Délibération 2021-22 Vote du budget de la commune - 2021 :**

Après avoir élaboré les principales orientations budgétaires avec la commission Budget et les conseillers municipaux lors des précédentes séances, Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT présente et propose les répartitions budgétaires pour 2021 concernant le budget de la Commune. Il demande au conseil municipal d'approuver ces prévisions :

| Fonctionnement       |            |            | Investissement       |            |            |
|----------------------|------------|------------|----------------------|------------|------------|
|                      | Dépenses   | Recettes   |                      | Dépenses   | Recettes   |
| Crédits votés        | 511 012,04 | 375 141,42 | Crédits votés        | 130 505,37 | 156 871,38 |
| 002 Résultat reporté | 0,00       | 135 770,62 | 001 Résultat reporté | 17 487,57  | 0,00       |
|                      |            |            | R.A.R.               | 8 878,44   | 0,00       |
| Total Fonctionnement | 511 012,04 | 511 012,04 | Total Investissement | 156 871,38 | 156 871,38 |
| TOTAL DU BUDGET      |            |            |                      |            |            |
| <b>667 883,42</b>    |            |            | <b>667 883,42</b>    |            |            |

Vote à l'unanimité

**Délibération 2021-23 – Vote du taux d'indemnité de fonction des 3 conseillers délégués :**

Vu l'article L. 2123-24 du CGCT relatif aux conditions d'octroi des indemnités des élus, et notamment les conseillers délégués,

Vu les Arrêtés de délégation de fonctions des conseillers délégués en date du 25/11/2020, et du 01/04/2021,

Conformément à l'article L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT qui prévoit que pour les communes de plus de 1 000 habitants, l'indemnité des conseillers délégués est fixée, par le conseil municipal avec un taux maximal fixé par la Loi, de 6%,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité Le taux de l'indemnité de fonction pour les 3 conseillers délégués au Maire à 6% de l'IBTFP.

Vote à l'unanimité

Informations diverses :

Monsieur le Maire, Alain JAUBERT invite les habitants à consulter le site <https://www.journaldunet.com/business/budget-ville/farges-en-septaine/ville-18092> où il est fait une étude statistique de la dette de la commune et la charge par habitant.

Au niveau des emprunts, la charge par habitant est de 30 € contre 200 € par habitant au niveau national.

- La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) se réunira avant le 30/06/2021. Elle aura lieu en présence d'un représentant de la DRFIP.

La CCID est composée de 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

- La commission de contrôle des listes électorales se réunira mercredi 21 avril 2021 à 18h30. Selon les dernières évolutions au sein du conseil municipal, la commission est composée de conseillers municipaux sans délégations de fonctions.

Les membres de cette commission sont :

- Mme Marielle DREYFUS
- Mme Sandrine COSSART
- Mme Charlotte GAUTIER
- M. Lucien RELIEU
- Mme Liliane COQUIL

Afin de préparer les élections Régionales et Départementales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021, la commission de contrôle se réunira également entre le 21<sup>ème</sup> et le 24<sup>ème</sup> jour avant le 1<sup>er</sup> tour ; soit le 28 mai 2021.

- Don : Monsieur le maire informe que la commune a reçu un chèque de 1 000 € de la société GREEN PHARMA. Cette somme servira à l'aménagement des marais.

- Caravanes : Monsieur le maire informe que des caravanes sont actuellement en stationnement chez des propriétaires de Farges-en-Septaine. Ces caravanes sont des logements ponctuels des ouvriers du chantier de la BA702. En effet, la commune ne disposant pas de logements vacants, certains propriétaires ont donné leur accord pour que les ouvriers puissent stationner leur caravane chez eux.

- Commission Actions Sociales :

Vaccination :

Madame Martine GOUDIN informe que la vaccination des Fargeois volontaires et recensés se poursuivra les matins des 16 et 17 avril 2021.

Elle est heureuse d'annoncer aux conseillers municipaux que le 17 avril à midi, les Fargeois de plus de 60 ans (volontaires et recensés) seront vaccinés.

La commission invite les habitants de la commune à se recenser par le biais du coupon-réponse distribué début avril.

Service Civique :

Madame Martine GOUDIN informe que la demande d'agrément est en cours. Le poste de service qui sera créé sera en lien avec l'espace vert et l'environnement.

Madame Martine GOUDIN et Monsieur Alain JAUBERT ont reçu la visite dans la matinée du 16 avril 2021, d'un jeune qui avait fait un stage espaces verts en mars auprès des agents communaux.

- Monsieur le maire informe qu'un courrier a été envoyé à M. Leclerc, à la Loge, afin de lui proposer une aide dans le cadre d'une action citoyenne, pour le nettoyage du terrain qui se trouve submergé

de détritrus divers. Ce nettoyage sera fait en collaboration avec les jeunes de l'EPIDE. Monsieur Leclerc a remercié la commune de cette initiative et nous autorise à accéder à ses parcelles privées pour la relève des déchets.

Monsieur le maire, Alain JAUBERT, informe que lors du conseil communautaire qui a eu lieu mardi 13 avril 2021, les conseillers ont voté l'augmentation de la taxe sur l'ordure ménagère de + 6 % pour 2021. Il attire l'attention des contribuables sur le fait que les bases de calculs sont dans les moins élevées de La Septaine. Le taux va donc passer de 10,82 % à 11,47 %. A cela il faut rajouter le taux de l'état. Ce qui fait une augmentation de presque 6,50 %.

La communauté de commune de La Septaine a décidé de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti et non bâti.

Choix du plan d'entretien des trottoirs :

Madame Cécile GILBERT, conseillère déléguée à la voirie a travaillé sur les prévisions d'aménagement et d'entretien des trottoirs de la commune. Plusieurs solutions ont été retenues :

- \* Trottoirs enherbés
- \* Trottoirs recouvert de granulats
- \* Trottoirs en partie enherbés.

Une cartographie a été établie pour l'ensemble de la commune et sera mise en ligne sur le site internet.

Le conseil valide à l'unanimité les prévisions d'aménagement et d'entretien des voies communales. Le grand Bel air fera l'objet d'une concertation lors du prochain conseil municipal.

SIAEP :

Les délégués de la commune Mme Cécile GILBERT et M. Mickaël ALLEGAERT présentent un résumé du dernier conseil auquel ils ont assisté, dont l'ordre du jour portait sur le vote du budget du Syndicat. Il faut noter une augmentation du prix du m<sup>3</sup> qui passe de 1,05 € à 1,08 € le m<sup>3</sup> à compter du 01/07/2021. Le coût du branchement passe au 14/04/2021 de 1 250 € à 1 350 €.

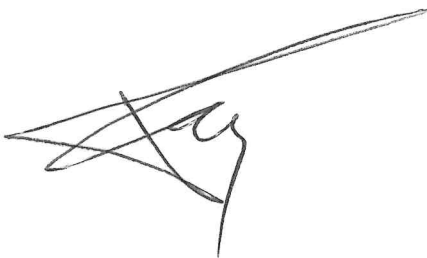
Ecoles :

Mme Charlotte GAUTIER informe le conseil municipal qu'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) entre Nohant-en-Goût et Savigny-en-Septaine verra le jour d'ici la rentrée septembre prochaine. Concernant le transport scolaire, la Région recherche un terrain privé où le car scolaire pourrait faire des manœuvres (demi-tour). Il s'agirait de passer une convention entre le propriétaire et la Région.

Algéco : une demande a été faite auprès de Madame la Présidente de la CDC La Septaine. Au vu de la baisse des effectifs de l'école de Farges-en-Septaine, aucun changement n'est prévu au niveau de l'Algéco. En revanche, les travaux de mise en sécurité de ce dernier ont été réalisés.

Fin de séance 23h

**Le Secrétaire,**  
JACQUES POURNIN



Fait, le 04/06/2021

**Le Maire,**  
ALAIN JAUBERT

